



Mensonges dans une ordonnance d'un juge

Par rafale34

Bonjour à tous,

Mon époux est sous tutelle extérieure à la famille ... J'ai fait une requête à la juge des tutelles qui m'a opposé un refus catégorique pour des raisons mensongères et diffamatoires : je me serais opposée à une ordonnance pondue en 2012 (en dehors de l'appel légal) Or je vois mal un juge ne pas réagir lorsqu'un citoyen lambda n'obtempère pas à un ordre de sa part ... Comment se fait-il qu'un juge ose écrire ce genre d'ineptie et comment puis-je attaquer ce genre de propos. J'ai bien sûr écrit à la juge qu'elle n'était pas sérieuse en écrivant cela et j'attends une réponse depuis fin avril dernier ...

Pouvez-vous me dire si j'ai un recours contre ce genre de mensonges et de personnage ?

Un grand merci par avance.